

CINQ - CENTS.

ANCIENS.

la loi du 19 Fructidor: ils doivent rester en place aussi long-tems que s'ils avoient été nommés par le peuple. — Le Conseil discute un projet de résolution qui fixe l'enceinte constitutionnelle des deux Conseils: il ajourne la suite de la discussion.

publique. — Le Conseil apprend la mort du Représentant Legendre.

25 Frimaire (15 Décembre.)

Le Conseil prend une résolution par laquelle les membres du tribunal criminel du Département de la Dyle, accusés de forfaiture, sont mandés à sa barre. — Le clerc présente un nouveau projet sur les institutions républicaines. Le Conseil l'assujettit aux trois lectures constitutionnelles. — Le Conseil rejette le projet de Villers sur la vente du tabac, et charge une Commission de lui en présenter un nouveau. — Le Conseil s'occupe du projet présenté par Duhot pour la célébration des Décadis. Il ajourne la suite de la discussion.

Le Conseil entend le rapport sur la résolution relative à l'organisation constitutionnelle des Colonies.

26 Frimaire (16 Décembre.)

Le Conseil reprend la discussion sur la célébration des décadis etc. Il décrète en principe que le décadi est un jour de repos, et adopte la plupart des articles présentés par Duhot, en les amendant.

Le Conseil s'occupe du même objet qu'hier, mais ne décide rien.